

Programme de recherche et de sensibilisation sur l'utilisation traditionnelle des plantes pour des usages cosmétiques à l'Est de la RDC

CENTRE DE RECHERCHE EN ECOLOGIE ET
GESTION DES ECOSYSTEMES TERRESTRES
(CREGET)

PROJET PORTE PAR
OKENGE C. CHOKOLA



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE..... | 1 |
| TITRE DU PROJET..... | 2 |
| IDENTITÉ DU PORTEUR..... | 3 |
| I. INTRODUCTION..... | 4 |
| Résumé..... | 4 |
| Contexte..... | 4 |
| Problématique | 5 |
| Objectifs | 6 |
| II. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS | 7 |
| Zone d'étude | 7 |
| Description des activités et résultats attendus | 7 |
| III. CHRONOGRAMME DES D'ACTIVITÉS..... | 10 |
| IV. BUDGETISATION DU PROJET..... | 11 |
| V. DURABILITÉ ET IMPACTS DU PROJET..... | 12 |

TITRE DU PROJET

**Programme de recherche et de sensibilisation sur
l'utilisation traditionnelle des plantes pour des usages
cosmétiques à l'Est de la RDC**

IDENTITÉ DU PORTEUR

Nom : OKENGE

Prénom : CHOKOLA

E-mail : Chokolaokenge@gmail.com

Téléphone : +243 973266219

Affiliation : Chercheur au Centre de Recherche en Écologie et Gestion des Écosystèmes terrestres (CREGET / Université Officielle de Bukavu)

Montant sollicité :

- Contribution du partenaire : **12 000 €**
- Contribution locale : **3 000 €**

I. INTRODUCTION

Résumé

Le projet intitulé « Programme de recherche et de sensibilisation sur l'utilisation traditionnelle des plantes pour des usages cosmétiques à l'Est de la RDC » sera exécuté dans les environs des aires protégées du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) et de la Reserve Naturelle d'Itombwe (RNI), en vue de développer des mesures de gestion durable de ces ressources naturelles, et réunir des éléments destinés aux plans d'action sur les connaissances traditionnelles ainsi que leur valorisation.

Le projet sera exécuté dans douze mois. Il s'agira en premier de la sensibilisation des peuples autochtones et des communautés locales sur la thématique, puis suivra les enquêtes ethnobotaniques sur les plantes utilisées traditionnellement en cosmétique ainsi que leurs usages.

L'ensemble des activités à réaliser contribueront à la lutte contre l'érosion des savoirs et savoir-faire des peuples autochtones des aires protégées de la région montagneuse du Kivu, en matière d'usage traditionnel des plantes en cosmétique.

Contexte

Les savoirs traditionnels sont des créations collectives qui découlent de la pensée et de la vie pratique d'une communauté traditionnelle et qui sont transmises de génération en génération, normalement comme appartenant à une tradition orale¹.

Ces savoirs constituent la composante intangible/immatérielle de la biodiversité parce qu'ils sont associés à l'usage des ressources de la biodiversité. Les savoirs traditionnels sont propres à une large gamme d'individus, communautés et cultures non urbaines², que l'on peut ramener à peu près à ce que la CDB (Convention sur la Diversité Biologique) caractérise comme modes de vie traditionnels:

Article 8. Conservation in situ

Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra:

« Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, les innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations

¹ Henrique M., (2010). *La protection des savoirs traditionnels par droits de propriété intellectuelle comme outil contre la biopiraterie*. MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN DROIT INTERNATIONAL. Service des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal.

² (Mgbeoji, supra note 4, à la p. 10.)

et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques.³ »

Les raisons pour protéger les savoirs traditionnels relèvent donc de deux ordres de considérations: leur importance pour l'environnement et pour la culture locale et leur intérêt pour le développement de la biotechnologie. Ces connaissances sont des éléments de l'identité des communautés et de leur adaptation au milieu et contribuent à la conservation de la diversité biologique⁴. La Déclaration de Rio a incorporé cette considération dans son principe 22, selon lequel:

« Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.⁵ »

Problématique

En raison de l'inefficacité du droit international environnemental, les communautés qui détiennent les savoirs traditionnels et les pays où elles se trouvent cherchent sur le plan du droit international économique une réglementation contre l'exploitation illégitime de ces connaissances. Or, il se veut qu'on ne peut qu'envisager deux solutions pour la question de la protection des savoirs traditionnels: ou bien on renforce la propriété des communautés sur ce patrimoine ou bien on en nie toute forme de propriété.⁶

La première option nous mène aux DPI (Droit de Propriété Individuelle). La deuxième solution est de convertir les savoirs traditionnels en objets du domaine public, qui est néanmoins un concept relié à la Propriété Intellectuelle. Cette dernière solution, qui en finirait avec la biopiraterie, a cependant une limitation évidente: elle ne permettrait pas que les communautés traditionnelles soient rémunérées pour

³ (CDB, supra note 38 ; Convention sur la diversité biologique)

⁴ **Henrique M., (2010).** *La protection des savoirs traditionnels par droits de propriété intellectuelle comme outil contre la biopiraterie.* MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN DROIT INTERNATIONAL. Service des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal.

⁵ **ONU (1992),** Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Doc, off. NU, 1992, Doc NU NCONF, 151/5/Rev, en ligne: NU <www.un.org>.)

⁶ **Christoph Bellmann et al, (2003).** *Trading in knowledge: development perspectives on TRIPS, trade and sustainability.* Londres, Earthscan, 2003, 1.

leurs savoirs. Or, comme discuté plus haut, la rémunération pourrait servir d'incitatif à maintenir les connaissances qui sont maintenant un objet d'intérêt pour l'industrie biotechnologique. L'absence de rémunération, par contre, constituerait un facteur additionnel contre la conservation des savoirs traditionnels chez des nombreuses communautés qui se trouvent en situation de fragilité culturelle, et annulerait une source possible de gains pour des populations pauvres.⁷ En plus, la solution du domaine public représenterait une sorte de sacralisation du traitement inégal des savoirs traditionnels et non-traditionnels. Elle permettrait la libre exploitation des savoirs sans une contrepartie de respect à l'environnement et aux communautés traditionnelles et sans une rémunération qui serait utile au développement de celles-ci. D'où les actions de sensibilisation devraient commencer par les parties prenantes pour espérer à une éventuelle matérialisation par le pouvoir public.

Quant aux DPI (droits de propriété intellectuelle), ils sont octroyés aux personnes physiques ou morales sur des œuvres créatives qui sont des biens intangibles, mais susceptibles d'appréciation commerciale.⁸ Or, les savoirs traditionnels sont des œuvres créatives qui constituent le patrimoine intangible de la biodiversité et qui sont susceptibles d'appréciation commerciale. D'un point de vue matériel, ils sont sans doute un objet possible de protection par DPI.⁹

Objectifs

1. Sensibiliser les peuples autochtones et les communautés locales sur la protection des savoirs, l'accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation en partenariat avec les points focaux APA.
2. Faire des enquêtes ethnobotaniques sur les plantes utilisées par la cosmétopée traditionnelle, en produisant une clé d'identification des espèces recensées ainsi qu'une collection botanique d'herbiers.

⁷ **Henrique M., (2010).** *La protection des savoirs traditionnels par droits de propriété intellectuelle comme outil contre la biopiraterie.* MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN DROIT INTERNATIONAL. Service des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal

⁸ Barbosa, supra note 46; Correa, « Ternas », supra note 57.

⁹ **Henrique M., (2010).** *La protection des savoirs traditionnels par droits de propriété intellectuelle comme outil contre la biopiraterie.* MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN DROIT INTERNATIONAL. Service des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal

II. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Zone d'étude

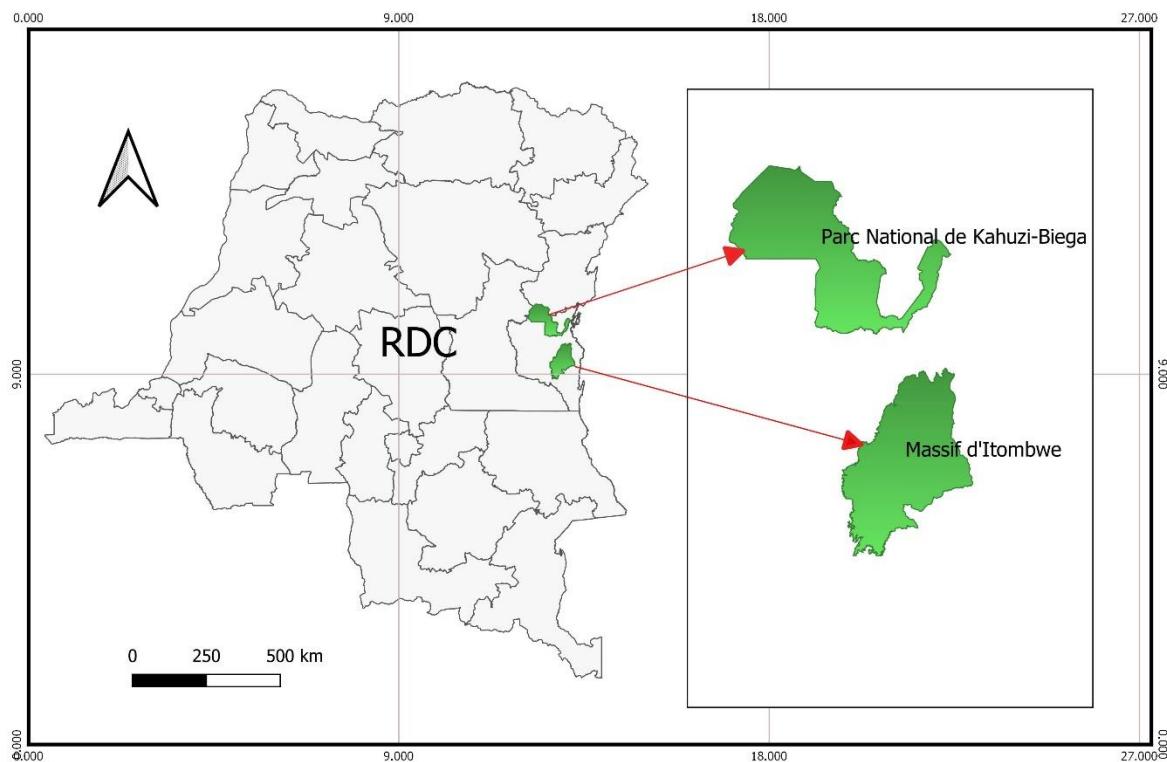


Figure 1. Localisation de la zone d'étude (le PNKB et la RNI) au Sud-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Description des activités et résultats attendus

Activités 1. Préparation des préalables pour l'exécution du projet.

Procédure

Élaboration des prospectus (policy briefs, calicots, ...) en vue de préparer la campagne de sensibilisation et de concertation ; mais aussi réunir les différents équipements à utiliser.

Résultats attendus

Tous les équipements de terrain sont prêts, tous les contacts préalables sont faits et le programme est bien partagé entre l'équipe de recherche et tous les concernés.

Activités 2. Sortie de sensibilisation et concertation avec les parties prenantes (les gestionnaires, les peuples autochtones et les communautés locales)

Procédure

Deux ateliers ou séances en salle seront organisé.es, et réuniront 27 Personnes (dont 17 issues des peuples autochtones et communautés locales). À la fin de la présentation, un débat sera ouvert, puis suivront les travaux en commission qui permettront la validation des recommandations en plénière. Puis, une équipe de suivi des recommandations sera constituée.

Quelques supports (policy briefs, ...) de sensibilisation seront confiés aux autorités ou leaders locaux pour poursuivre la vulgarisation.

Résultats attendus

La promotion de la protection et valorisation des savoirs traditionnels dans la région sera assurée et fera à ce que :

- la protection des savoirs et savoir-faire par le droit intéresse aussi bien les peuples autochtones que les communautés locales et les gestionnaires.
- Les conflits entre les gestionnaires des aires protégées de la région sur le partage des revenus générés par ces dernières baissent considérablement avec de nouvelles considérations qui seront mises en marche par le présent projet.
- Les peuples se sentent très libre et sécurisés à transmettre leurs savoirs et savoir-faire traditionnels pour l'intérêt des générations futures.
- L'importance de la mise au point des produits cosmétiques naturels est comprise.

Activités 3. Travaux d'enquêtes ethnobotaniques

Procédure

La technique utilisée pour l'enquête ethnobotanique est la constitution d'un questionnaire d'enquête permettant d'appréhender les multiples usages des plantes dans la cosmétopée traditionnelle. Nous exécuterons nos enquêtes dans 20 focus groupes avec les personnes âgées des villages des cinq groupes ethniques reparties selon les deux forêts de montagne sous statut de conservation de l'ICCN dans la région: le PNKB (les Shil, les Tembo et les Twa/Pygmées), et la RNI (les Shi2 et les

Nyindu). Pour chaque plante recensée, le nom vernaculaire (N.V.), l'organe utilisé (O.U.) ainsi que son usage seront mentionnés.^{10,11}

Les identifications des espèces récoltées sur le terrain seront vérifiées à la fois par comparaison avec les spécimens de référence conservés dans l'Herbarium Nyakabwa du Centre de Recherche en Écologie et Gestion des Écosystèmes Terrestres, de l'Université Officielle de Bukavu (CREGET/UOB) ; et au cas où c'est nécessaire, nous consulterons le Centre de Recherche en Sciences Naturelles de Lwiro (CRSN/LWIRO). Les noms des plantes à fleurs ainsi que la classification seront vérifiés par l'approche phylogénétique tenant compte des données de la botanique systématique moléculaire de la quatrième version de « Angiosperm Phylogeny Group » (APG IV, 2016).

Résultats attendus

Les plantes utilisées par les peuples autochtones dans la cosmétopée traditionnelle seront identifiées selon différents ethnies, ainsi que leurs usages. Ceci débouchera à la confection des spécimens botaniques (herbiers), ainsi qu'à une clé d'identification des espèces utilisées dans la cosmétopée traditionnelle de la région ; mais aussi à un manuel de mode d'usage traditionnelle de ces plantes.

Activité 4. Vulgarisation des résultats du projet

La vulgarisation des résultats sera faite en ateliers qui réuniront le public, les leaders et les dirigeants/notables locaux, chercheurs et les médias (au tour de 100 personnes). À la fin de la présentation, un débat sera ouvert, puis suivront les travaux en commission qui permettront la validation des recommandations en plénière. Puis, une équipe de suivi des recommandations sera constituée.

Quelques supports (Policy Briefs) de sensibilisation seront confiés aux notables et leaders locaux (Sociétés civiles) y compris les Responsables des Associations pour poursuivre la vulgarisation.

Résultats attendus

¹⁰ **Mangambu JD, Aluma KJ, Ruurd VD, Rugenda-Banga RAD, Mushangalusa KF, Chibembe SA, Ntahobavuka HH, Radar NB, Robbrecht E. (2015)** *Études ethnobotanique et ethnolinguistique des ressources forestières ligneuses utilisées par la population du couloir écologique du parc national de Kahuzi-Biega (R.D. Congo)*. European Scientific Journal, May 2015, Edition vol.11, No.15 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857-7431

¹¹ **Aida CS, Gerard I, Franklin B, Rodrigue B, Grace B, Neil DB, Julia AK, Rob M. (2019)** *Social Perceptions of Forest Ecosystem services in the Democratic Republic of Congo*. Human Ecology (2019) 47:839-853

Les diffusions sur les radios communautaires seront effectives et de grand impact. Les associations, leaders et dirigeants qui auront pris part à ces activités veilleront à la mise en œuvre des politiques de gestion durable des ressources naturelles, et des lois relatives aux DPI.

III. CHRONOGRAMME DES D'ACTIVITÉS

| Activités | Période (Année et mois) | | | | | | | | | | | |
|--------------|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|
| | Année 2025 | | | | | | | | | | | |
| | Mois 1 | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 | Mois 7 | Mois 8 | Mois 9 | Mois 10 | Mois 11 | Mois 12 |
| Activités 1 | | | | | | | | | | | | |
| Activités 2a | | | | | | | | | | | | |
| Activités 2b | | | | | | | | | | | | |
| Activités 3a | | | | | | | | | | | | |
| Activités 3b | | | | | | | | | | | | |
| Activités 4 | | | | | | | | | | | | |

Activités 1. Préparation des préalables pour l'exécution du projet

Activités 2a. Sortie de sensibilisation et concertation avec les parties prenantes (les gestionnaires et les peuples autochtones) du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB)

Activités 2b. Sortie de sensibilisation et concertation avec les parties prenantes (les gestionnaires et les peuples autochtones) de la Réserve naturelle d'Itombwe (RNI)

Activités 3a. Travaux d'enquêtes ethnobotaniques au PNKB

Activités 3b. Travaux d'enquêtes ethnobotaniques à la RNI.

Activités 4. Vulgarisation des résultats du projet et élaboration du rapport.

IV. BUDGETISATION DU PROJET

| BUDGETISATION GLOBALE DU PROJET PLESPA-CREGET-25 | | | | | | | | | |
|--|------------|-------------|---------------|--------------------------------|------|-------|------------|----------|----------------|
| ÉQUIPEMENTS | Qté | Prix Unité | Coût (€) | BESOINS CONNEXES | Nbre | Jours | Prix Unité | Coût (€) | |
| Presses | 3 | €5 | €15 | Activité 1 | | | | | |
| Sécateurs | 2 | €25 | €50 | Réunion de l'ER | 1 | 3 | €100 | €300 | |
| Colles adhesives | 2 | €15 | €30 | Autorisations de recherche | 2 | 1 | €100 | €200 | |
| Ficelle corde | 5 | €8 | €40 | Activité 2a | | | | | |
| Papiers de presse | 50 | €1 | €50 | Transport ER | 10 | 2 | €10 | €200 | |
| Bottes | 10 | €5 | €50 | Logement ER | 10 | 3 | €10 | €300 | |
| Tableau blanc | 2 | €50 | €100 | Restaurant ER, PP, GS, F | 27 | 3 | €10 | €810 | |
| Marqueurs & frottoires | 10 | €5 | €50 | Per diem ER, PP, GS, F | 27 | 3 | €10 | €810 | |
| Carnets & Stylos | 150 | €2 | €300 | Activité 2b | | | | | |
| Calicots | 20 | €10 | €200 | Transport ER | 10 | 2 | €50 | €1,000 | |
| Baffle amplifié | 1 | €150 | €150 | Logement ER | 10 | 3 | €20 | €600 | |
| Microphones | 2 | 50 | €100 | Restaurant ER, PP, GS, F | 27 | 3 | €10 | €810 | |
| Policy Briefs | 500 | 0.5 | €250 | Per diem ER, PP, GS, F | 27 | 3 | €5 | €405 | |
| | | | | Activité 3a | | | | | |
| | | | | Transport ER | 10 | 2 | €10 | €200 | |
| | | | | Logement | 10 | 10 | €10 | €1,000 | |
| | | | | Restaurant | 10 | 10 | €10 | €1,000 | |
| | | | | Per diem ER, PA, GS | 20 | 10 | €5 | €1,000 | |
| | | | | Activité 3b | | | | | |
| | | | | Transport ER | 10 | 2 | €50 | €1,000 | |
| | | | | Logement | 10 | 10 | €10 | €1,000 | |
| | | | | Restaurant | 10 | 10 | €10 | €1,000 | |
| | | | | Per diem ER, PA, GS | 20 | 10 | €5 | €1,000 | |
| | | | | Activité 5 | | | | | |
| | | | | Vulgarisation des résultats | 1 | 1 | €200 | €200 | |
| Total_Equipements | 757 | €327 | €1,385 | Totaux_Besoins connexes | | | | | €12,835 |

| BUDGET TOTAL | Coûts |
|----------------------------------|-----------------|
| Coût_Total_Equipements (\$) | € 1,385 |
| Coût_Total_Besoins connexes (\$) | € 12,835 |
| Imprévus | € 780 |
| Total Général | € 15,000 |

NB. : Les sigles mentionnés dans le tableau ci-dessus font référence aux 85 personnes qui interviendront directement et/ou indirectement dans le présent projet. Ils correspondent à (aux) :

- ✓ **ER** : Équipe de recherche (10 personnes)
- ✓ **PP** : Parties prenantes (12 personnes). Il s'agit des :
 - G** : Gestionnaires (3 personnes)
 - PA** : Peuples Autochtones à réunir journalièrement (7 Personnes)
 - RCL** : Représentants des Communautés locales (2)
- ✓ **GS** : Un Guide de chemin, et deux agents de Sécurité (3 personnes)
- ✓ **F** : Facilitateurs = sensibilisation et chargé des programmes (2 personnes)

V. DURABILITÉ ET IMPACTS DU PROJET

Les peuples autochtones qui possèdent ces savoirs ont été eux-mêmes très préoccupés avant même le lancement du projet, d'où les entretiens effectués serviront de références et des outils d'incitation à la lutte contre l'érosion des savoirs et savoir-faire traditionnels, et aussi de la Biopiraterie.

Cependant, les médias locaux par lesquels nous diffuserons les résultats, rappelleront tout le temps au public l'importance des savoirs et savoir-faire traditionnels dans la mise au point des produits cosmétiques naturels, une des solutions pour contourner les défis sanitaires mondiaux.

Dans la même logique de pérennisation des activités initiées, le site web du CREGET-UOB (<https://creget.uob.ac.cd>) recevra le rapport du présent projet ainsi que les exemplaires des prospectus qui seront produits en vue de les rendre disponibles au grand public, c'est-à-dire au-delà du milieu d'étude.